



## D E L I B E R A T I O N du C o n s e i l C o m m u n a u t a i r e

Nombre de membres en exercice: **38**  
 Nombre de membres présents : **20**  
 Nombre de votants : **34**  
 Date de convocation : **25/03/2016**

L'an **Deux Mille Seize** le 30 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. Jean-Claude PERALBA, Vice-Président.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF  
2015 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Étaient présents :

TAURINYA (Brouilla) – LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL, PIMENTEL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – PUIG (Sainte-Colombe) – MASO (Terrats) – GONZALEZ, LAVAIL, RUIZ, BERNADAC, BOURRAT, RAYNAL, (Thuir) - LESNE (Tordères) - AMOUROUX (Tresserre) - ALBERT, COUSOLE (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

L.BERNARDY (Banyuls dels Aspres) à J.C.PERALBA  
 H.LLOBET (Brouilla) à P.TAURINYA  
 A.DOUTRES (Caixas) à N.GONZALEZ  
 G.CHINAUD (Calmeilles) à M.LESNE  
 C.VILA (Oms) à J.CHEREZ  
 P.MAURAN (Montauriol) à A.PUIG  
 R.NOURY (Saint Jean Lasseille) à R.TOURNE  
 R.LEMORT (Thuir) à J.M.LAVAIL  
 N.MON (Thuir) à D.RUIZ  
 R.PEREZ (Thuir) à J.C.BERNADAC  
 B.BATALLER-SICRE (Thuir) à A.BOURRAT  
 L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL  
 T.VOISIN (Thuir) à G.FLACHAIRE  
 R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Absents:

F.CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres)  
 P.BELLEGARDE (Passa)  
 P.MAURY (Thuir)  
 R.OLIVE (Thuir) sorti au moment du vote

Le Procès-verbal de la séance du 3 Mars 2016 a été adopté sans observations.

**Madame Ghislaine FLACHAIRE** est élue secrétaire de séance.

**COMPTE ADMINISTRATIF**

Département : PYRENEES ORIENTALES  
 Poste Comptable : TRESORERIE DE THUIR  
 Date d'Edition : 31/03/2016

Code INSEE : 66210  
 Etablissement : ASSAINISSEMENT Budget  
 BUDGET ANNEXE

Année 2015  
 Page n° 1

**DELIBERATION  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Nombre de membres en exercice : 38  
 Nombre de membres présents : 26  
 Nombre de suffrages exprimés : 34  
 VOTES : Contre 0 Pour 34 Abstention 0  
 Date de convocation : 25/03/2016

Séance du 31 Mars 2016

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Jean-Claude PERALBA, 2ème Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par le Président,

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		486 341,83		708 786,16	-	1 195 127,99
Opérations de l'exercice	753 202,72	1 312 437,08	1 350 538,40	1 845 493,26	2 103 741,12	3 157 930,34
<b>TOTAUX</b>	<b>753 202,72</b>	<b>1 798 778,91</b>	<b>1 350 538,40</b>	<b>2 554 279,42</b>	<b>3 307 482,14</b>	<b>4 353 058,33</b>
Résultats de clôture		1 045 576,19		1 203 741,02		1 045 576,19
Restes à réaliser			2 246 397,82	1 463 993,04	2 246 397,82	1 463 993,04
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>753 202,72</b>	<b>1 798 778,91</b>	<b>3 596 936,22</b>	<b>4 018 272,46</b>	<b>4 350 138,94</b>	<b>5 817 051,37</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 045 576,19</b>		<b>4 21 336,24</b>		<b>1 466 912,43</b>

(\*) les dépenses et les recettes doivent être inscrites sur les lignes d'opérations de l'exercice et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations:

Cachet:



les conseillers communautaires présents et représentés.

Pour expédition conforme,  
 P/le Président,